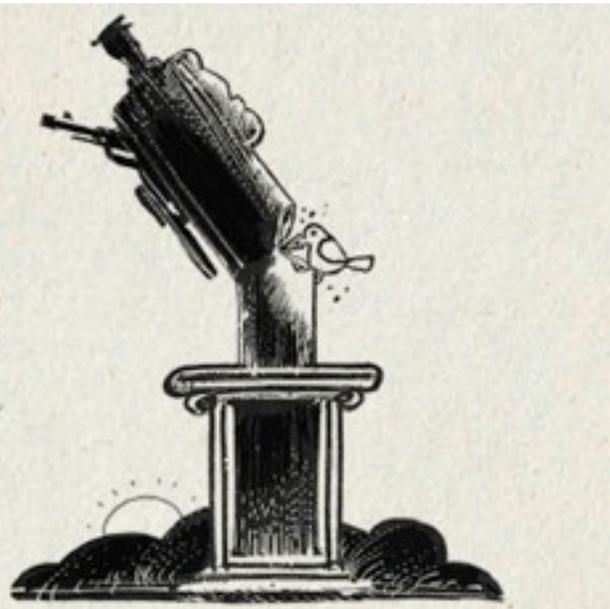


# NADIA MOURAD et LAMIYA AJI BACHAR

LAURÉATES 2016  
DU PRIX SAKHAROV  
#PrixSakharov



Le rendez-vous presse de la délégation socialiste française au Parlement européen se déroulera le **mardi 13 décembre**, à l'**issue des votes**, dans le salon C 5.1 (à partir de 13h si les votes terminent plus tôt).

Ordre du jour de la rencontre, susceptible d'être modifié :

- Prix Sakharov ;
- Quatrième paquet ferroviaire, Christine Revault d'Allonnes-Bonnefoy ;
- Pêche en eau profonde, Isabelle Thomas ;
- Adhésion de l'Équateur à l'accord commercial UE-Colombie et Pérou, Louis-Joseph Manscour et Emmanuel Maurel ;
- Préparation du prochain Conseil européen, Pervenche Berès.

Sommaire du briefing, dans l'ordre de la session :

- Outils de la PAC permettant de réduire la volatilité des prix sur les marchés agricoles, pages 2 et 3 ;
- Remise du prix Sakharov, page 4 ;
- Quatrième paquet ferroviaire, page 5 ;
- Mécanisme de suspension, pages 6 et 7 ;
- Une stratégie européenne ambitieuse pour la culture et la création, page 8 ;
- Soutien aux survivants du Thalidomide, page 9 ;
- Pêche en eau profonde, page 10 ;
- LuxLeaks : la protection des lanceurs d'alerte est une priorité absolue, page 11 ;
- Communiqués de presse diffusés depuis la dernière session plénière, pages 12 à 22.

José Lavezzi  
Attaché de presse de la délégation **socialiste** française au Parlement européen

06 04 04 76 99

[jose.lavezzi@europarl.europa.eu](mailto:jose.lavezzi@europarl.europa.eu)

[www.deputes-socialistes.eu](http://www.deputes-socialistes.eu)

@DSFEurope



Groupe de l'alliance progressiste des  
**Socialistes & Démocrates**  
au Parlement européen

# OUTILS DE LA PAC PERMETTANT DE RÉDUIRE LA VOLATILITÉ DES PRIX SUR LES MARCHÉS AGRICOLES

Rapport d'initiative (Delahaye, PPE FR)

Débat le lundi 12 décembre

Vote le mercredi 14 décembre

Les marchés agricoles sont, par nature, instables compte tenu de la difficulté d'ajuster la production à la demande. Ce phénomène d'instabilité induit une très grande volatilité des prix, qui impacte très négativement les revenus dans des situations de baisse, comme nous les vivons actuellement en agriculture. Parallèlement, il génère une très grande incertitude au sein de l'ensemble des filières agricoles par rapport à l'avenir, créant autant d'obstacles à l'investissement, au renouvellement des générations et à l'emploi. Enfin, il est susceptible, à terme, de mettre à mal notre propre capacité de production et de sécurité alimentaire, alors que les besoins alimentaires mondiaux augmentent et posent partout un vrai défi.

Si, dans sa version initiale, le rapport était de tonalité libérale, il a été, par la suite, complètement rééquilibré grâce à un important travail d'amendements des socialistes et de nombreux autres membres de la commission de l'agriculture.

Ce rapport explique bien, contrairement à ce que l'auteur avait initialement écrit, que la volatilité n'est pas une norme. Elle est la conséquence d'une politique libérale résultant d'un rapprochement de l'agriculture européenne des marchés; cela s'explique à la fois par la dérégulation de la PAC, qui ne dispose aujourd'hui plus de moyens d'empêcher de fortes chutes des prix, et par une plus grande ouverture de l'agriculture européenne à la concurrence de pays tiers, sous les effets d'accords commerciaux internationaux. L'accroissement, et la quasi permanence de cette volatilité, provient aussi d'une plus grande financiarisation de l'économie, qui vient amplifier les déséquilibres offre/demande sur les marchés. Les émeutes de la faim de 2008 nous ont montré qu'une financiarisation excessive et éthiquement condamnable pouvait avoir des effets désastreux sur la sécurité alimentaire, et notamment des populations les plus démunies.

Mme Delahaye constate que les moyens actuels de la PAC ne sont pas suffisants pour lutter contre la volatilité croissante des prix sur les marchés, les agriculteurs ne pouvant réagir seuls devant les signaux des marchés. Malgré tout, son rapport estime nécessaire de mobiliser tous les outils actuels de la PAC : les marges de l'OCM unique, le soutien couplé, les instruments de gestion des risques du second pilier. Mais il convient d'aller plus loin et de se doter de politiques publiques et privées nouvelles et plus efficaces et mieux ciblées, capables de mettre en oeuvre des actions européennes et nationales adaptées aux besoins de chaque filière.

Sur ce point, le rapport préconise plusieurs pistes :

nous pouvons distinguer trois niveaux que le rapporteur a bien mis en avant et qui relèvent surtout du secteur privé :

- organisation en filières et contractualisation : meilleure organisation collective des producteurs autour de coopératives et d'organisations de producteurs ; renforcement du pouvoir de négociation des producteurs dans la mise en place de politiques contractuelles et dans la lutte contre certaines pratiques commerciales déloyales ; structuration autour d'interprofessions ; adaptation des règles de la politique de la concurrence aux spécificités de l'agriculture ;
- gestion des risques : outils de gestion des risques climatiques sanitaires et économiques sous forme d'assurances et de fonds de mutualisation ; création de fonds mutuels par les agriculteurs ; adaptation des systèmes de

## L'essentiel

### Le contexte

Les marchés agricoles sont, par nature, instables compte tenu de la difficulté à ajuster la production à la demande.

### L'enjeu

Les eurodéputés socialistes ont fortement amendé ce texte de façon à dresser un éventail large et complet des outils à mobiliser pour lutter contre la volatilité des prix.



**Eric Andrieu**

AGRI, INTA

@EricAndrieuEU

eric.andrieu@europarl.europa.eu

www.eric-andrieu.eu



**Jean-Paul Denanot**

BUDG, AGRI

@jpdenanot

jean-paul.denanot@europarl.europa.eu

# OUTILS DE LA PAC PERMETTANT DE RÉDUIRE LA VOLATILITÉ DES PRIX SUR LES MARCHÉS AGRICOLES

Rapport d'initiative (Delahaye, PPE FR)

Débat le lundi 12 décembre

Vote le mercredi 14 décembre

fiscalité nationaux ; épargne de précaution ; aide de la Banque européenne d'investissement ; formation à la gestion des risques ;

- observatoires des marchés agricoles et des prix : transparence sur les flux des marchés sur les prix et les coûts de revient tout au long de la chaîne alimentaire ; outils de surveillance des marchés.

Ces trois niveaux ont non seulement été amendés par les socialistes mais ont surtout été complétés par un volet important sur la prévention et la gestion des crises. En effet, les propositions du rapporteur ne répondaient que partiellement aux problèmes de volatilité. Il importait de pouvoir agir sur l'équilibre entre l'offre et la demande en se dotant également d'outils et de règles appartenant aux politiques publiques. L'idée était d'offrir des capacités d'anticipation et d'intervention en cas de dysfonctionnement des marchés : outils de prévention de crise (maîtrise de la production), de gestion de crise, mesures anticycliques.

## L'essentiel

### Le contexte

Les marchés agricoles sont, par nature, instables compte tenu de la difficulté à ajuster la production à la demande.

### L'enjeu

Les eurodéputés socialistes ont fortement amendé ce texte de façon à dresser un éventail large et complet des outils à mobiliser pour lutter contre la volatilité des prix.



**Eric Andrieu**

AGRI, INTA

@EricAndrieuEU

[eric.andrieu@europarl.europa.eu](mailto:eric.andrieu@europarl.europa.eu)

[www.eric-andrieu.eu](http://www.eric-andrieu.eu)



**Jean-Paul Denanot**

BUDG, AGRI

@jpdenanot

[jean-paul.denanot@europarl.europa.eu](mailto:jean-paul.denanot@europarl.europa.eu)

# REMISE DU PRIX SAKHAROV À NADIA MOURAD ET LAMIYA AJI BACHAR

Mardi 13 décembre 2016

Le Parlement européen décernera, demain mardi 13 décembre, le Prix Sakharov pour la liberté de l'esprit à deux femmes yézidiennes qui ont fui Daech, Nadia Mourad et Lamiya Aji Bachar.

Face au drame que vivent les Yézidiennes, nous appelons les Etats membres à prendre leurs responsabilités : en effet, les ressortissants irakiens, dont font partie les Yézidiennes ne sont pas éligibles au principe de la relocalisation(1). Seuls les ressortissants originaires des pays suivants peuvent y accéder : Syrie, Érythrée, Burundi, Mozambique, Bahreïn, Bhoutan, Qatar et Yémen. L'Irak ne figure pas dans cette liste, alors que c'est dans ce pays que vivent la majorité des Yézidiennes.

Aussi, nous soutenons pleinement les deux lauréates qui demandent à l'Union européenne de reconnaître et de s'opposer au génocide actuellement en cours et de protéger ses survivants, à la fois sur place et en accordant le statut de réfugié aux Yézidiennes qui demandent l'asile en Europe.

L'attribution de ce prix est aussi l'occasion de demander à tous les États membres de jouer le jeu de la solidarité et de l'accueil des réfugiés. En effet, plus les Etats membres relocaliseront des demandeurs d'asile, moins il sera nécessaire de restreindre l'accès à cette même relocalisation. Ainsi, la pression sur les Etats membres dits de première entrée (Italie et Grèce) sera moindre et la protection des réfugiés assurées.

---

1- La relocalisation ne peut s'appliquer qu'aux demandeurs pour lesquels le taux moyen de reconnaissance de la protection internationale au niveau de l'UE est supérieur à 75%. Ce chiffre a été fixé par la Commission pour donner la priorité aux personnes le plus susceptible d'obtenir une protection. Mais cette statistique se fait par nationalité uniquement.

# QUATRIÈME PAQUET FERROVIAIRE : OUI À LA PROTECTION DES SALARIÉS ET DES SERVICES PUBLICS !

Débat: lundi 12 décembre

Vote: mercredi 14 décembre

Procédure: codécision, accord en seconde lecture

Les députés se prononceront pendant cette session sur les règles visant à développer le transport ferroviaire en Europe. Il s'agit là du volet politique du quatrième paquet ferroviaire, après l'adoption du volet technique au mois d'avril. Trois textes composent ce volet politique : deux ne posent plus de problème, un reste conflictuel, le règlement sur les services publics de transport de voyageurs par chemin de fer, et fera l'objet d'une bataille en plénière.

## La concurrence ne sera pas imposée !

Avec le quatrième paquet ferroviaire présenté en 2013, la Commission souhaitait aller encore plus loin dans la libéralisation des services de transport de passagers en ouvrant les marchés nationaux. Pour y parvenir la Commission voulait rendre obligatoire la mise en concurrence des contrats de services publics (qui représentent 90 % des contrats des transports ferroviaires de passagers dans l'UE).

Pour le groupe des socialistes et démocrates, la concurrence ne pouvait pas être une fin en soi et la qualité des services (accès, cohésion territoriale, obligation de service public) devait rester le but principale des politiques publiques. Ainsi, l'accord obtenu sur la révision du règlement sur les services publics de transport de voyageurs par chemin de fer maintient bien la possibilité pour les collectivités locales d'attribuer directement les contrats de service public, sans passer par un appel d'offre concurrentiel (Win Van de CAMP).

## La protection des services publics sera garantie

Un des principes fondamentaux défendu par les socialistes français était d'assurer la possibilité de limiter le droit d'accès à l'infrastructure à un opérateur privé si l'arrivée de cet opérateur met en cause les marges d'un opérateur assurant un service public et donc l'équilibre économique d'un service public. Nous avons obtenu gain de cause à travers la révision de la directive gouvernance ferroviaire qui établit clairement que la concurrence privée peut être limitée si elle porte atteinte à des obligations de services publics. Il s'agissait de défendre la cohésion territoriale pour que la concurrence ne conduise pas à délaisser des lignes moins rentables mais essentielles pour l'équilibre de nos territoires et la cohésion sociale.

## Pas de nouvelles garanties sociales pour les travailleurs

L'autre principe fondamental défendu par le groupe des socialistes et démocrates reposait sur l'importance de garantir que l'ouverture n'entraîne aucune forme de concurrence entre travailleurs, ni d'abaissement des normes sociales. Pour cela, le groupe S&D a toujours fait du transfert obligatoire de personnel en cas de changement d'opérateur une ligne rouge. Or face à l'opposition de droite et du Conseil, nous n'avons pas été en mesure d'intégrer une telle obligation dans le texte. Aussi, le groupe S&D a donc fait le choix de redéposer un amendement en plénière pour introduire le transfert obligatoire. L'ouverture des marchés ne peut faire l'économie de garanties sociales fortes et si l'UE n'est pas en mesure de démontrer qu'elle protège les droits des travailleurs alors nous devons prendre nos responsabilités et voter contre.

## L'essentiel

### Le contexte

La création d'un espace ferroviaire unique européen est intrinsèquement liée à la construction européenne. Depuis 2001 l'UE n'a cessé d'approfondir le cadre européen en matière de sécurité et d'interopérabilité ferroviaire, et a poursuivi l'ouverture des services de fret et des services internationaux de transport de passagers. Aujourd'hui le pilier politique du 4ème paquet ferroviaire vise essentiellement à ouvrir les services nationaux de transport de passagers et réformer la gouvernance ferroviaire.

### L'enjeu

Pour les socialistes l'ouverture à la concurrence ne doit pas se faire au détriment des droits des travailleurs. Autrement dit, en cas de changement d'opérateur, suite à l'ouverture des marchés, le transfert de personnel vers le nouvel opérateur doit être obligatoire.



**Christine Revault d'Allonnes-Bonnefoy**

TRAN, LIBE, EMIS

@cdallonnes

christine.revaultdallonnesBONNEFOY@europarl.europa.eu

crevaultdallonnesbonnefoy.wordpress.com

# MÉCANISME DE SUSPENSION : PAYS TIERS DONT LES RESSORTISSANTS SONT SOUMIS OU EXEMPTÉS DE L'OBLIGATION DE VISA

Augustin Diaz De Mera, PPE ES/Shadow S&D Iliana Iotova, BU remplacée par Birgit Sippel, DE  
Débat prévu mercredi 14 décembre, vote prévu jeudi 15 décembre 2016

## Un mécanisme de suspension renforcé, qui impliquera plus la Commission européenne et le Parlement européen

Au vu de ses lacunes actuelles, la Commission, le Conseil et le Parlement européen ont renforcé le mécanisme de suspension.

Les motifs de son déclenchement sont élargis à deux critères supplémentaires.

1/ Les menaces à la sécurité intérieure. L'analyse des risques dans ce cas devra se baser sur des éléments objectifs, transmis par les Agences européennes (Europol, EASO, Frontex notamment) et les autorités nationales compétentes, ce qui permettra d'éviter les abus.

2/ Le non-respect des critères utilisés pour la libéralisation des visas. Cela implique que la Commission devra surveiller que les pays tiers bénéficiant d'une exemption de visas pour leurs ressortissants continuent de respecter les critères qui ont permis de les exempter de visas.

## Comment fonctionnera le mécanisme de suspension, d'après l'accord trouvé ?

La Commission pourra désormais activer ce mécanisme, sur la base de son analyse ou sur saisine d'une majorité simple d'États membres - alors qu'aujourd'hui, seuls les États membres le pouvaient.

En prenant un acte d'exécution, elle ouvrira un dialogue avec le pays tiers concerné, et devra coopérer avec ce dernier pour remédier aux circonstances « problématiques ».

Pendant cette phase de 9 mois, un acte délégué sera préparé et adopté si le pays tiers ne met pas en œuvre les recommandations de la Commission, ou si aucune solution ne permet de résoudre les problématiques ayant mené au dialogue. Il permettra de suspendre l'exemption de visas pour tous les ressortissants de ce pays tiers pour une période de 18 mois (contre 6 mois, dans le cadre du mécanisme actuel).

Si aucune solution n'est trouvée, la Commission pourra, en dernier lieu, émettre une proposition législative pour amender le Règlement qui fixe la liste des pays tiers dont les ressortissants sont soumis à l'obligation de visas, et la liste de ceux qui en sont exemptés, afin donc, de retirer un pays de la liste des pays exemptés de visas.

Le Parlement est désormais inclus dans ce mécanisme, résultat d'une bataille durement menée entre les trois institutions. La Commission devra informer régulièrement le Parlement et le Conseil ; le Parlement sera plus impliqué que dans la précédente version du mécanisme (par le biais de l'acte délégué pour la deuxième phase du mécanisme, et de la procédure législative ordinaire, pour sa dernière phase). Cela constitue une avancée car, trop régulièrement, les États membres et la Commission tendent à « contourner » le Parlement en matière de visas.

## La question des droits fondamentaux et de l'application pratique du mécanisme de suspension

La Commission aura pour mission de suivre de près la situation dans les pays bénéficiant d'exemptions de visa et d'informer le Parlement et le Conseil du respect par ces pays des conditions d'exemption, notamment en matière de respect des droits de l'Homme.

## L'essentiel

### Le contexte

Dans le contexte de la libéralisation des visas avec certains pays tiers, les États membres de l'UE ont impulsé une modification du mécanisme qui permet de suspendre l'exemption de visas dont bénéficient les ressortissants de certains pays tiers.

### L'enjeu

Le mécanisme sur lequel se sont accordées les trois institutions sera renforcé, plus souple et plus rapide. De plus, les négociations ont permis de donner un rôle à chacune des institutions dans ce mécanisme, ce qui n'était pas gagné pour le Parlement. Enfin, la clôture de ce dossier permettra d'avancer sur la libéralisation des visas pour la Géorgie et l'Ukraine, ce qui n'empêchera pas d'être vigilant lorsque ce mécanisme sera déclenché.



**Sylvie Guillaume**

LIBE, CULT

@sylvieguillaume

sylvie.guillaume@europarl.europa.eu

www.sylvieguillaume.eu



**Christine Revault d'Allonnes-Bonnefoy**

TRAN, LIBE, EMIS

@cdallonnes

christine.revaultdallonnesBONNEFOY@europarl.europa.eu

crevaultdallonnesbonnefoy.wordpress.com

## MÉCANISME DE SUSPENSION : PAYS TIERS DONT LES RESSORTISSANTS SONT SOUMIS OU EXEMPTÉS DE L'OBLIGATION DE VISA

Augustin Diaz De Mera, PPE ES/Shadow S&D Iliana Iotova, BU remplacée par Birgit Sippel, DE  
Débat prévu mercredi 14 décembre, vote prévu jeudi 15 décembre 2016

Toute violation des droits humains constituant pour le Parlement une raison majeure pour suspendre l'exemption de visa la Commission ne devra pas considérer cet aspect comme négligeable, ni prendre la décision de réintroduire des visas pour se rendre au sein de l'UE à la légère. Cette réintroduction aura en effet des conséquences importantes pour les citoyens des pays tiers (financières, en termes de liberté de mouvements etc.), qu'elle devra prendre en compte dans son analyse de la situation et dans la procédure d'activation du mécanisme.

Comme indiqué plus haut, les visas pourraient être réintroduits en cas de menace à l'ordre public ou la sécurité intérieure de l'UE, ou en cas de non-respect des accords de réadmission conclus avec un pays tiers. Mais, il ne faudra pas que des arguments sécuritaires aboutissent à ce que le mécanisme de suspension devienne un outil de gestion des flux migratoires. Le Parlement devra donc être vigilant quant au respect de la procédure et aux raisons d'activation du mécanisme de suspension.

Enfin, ce mécanisme, qui permettra d'observer que les pays tiers bénéficiant d'exemption de visas remplissent toujours les critères nécessaires, ne devra pas pour autant être utilisé par les États membres comme un système « de bâton et de carotte » avec ces pays tiers. Il ne saurait être utilisé comme un levier de négociations dans les discussions sur tout autre sujet.

### Position des Socialistes français

Après des négociations difficiles en trilogie, l'accord finalement atteint est satisfaisant.

D'une part, parce que nous avons évité que le Parlement ne soit totalement mis de côté dans la mise en œuvre du mécanisme de suspension. Il peut ainsi intervenir dans la procédure assez rapidement. D'autre part, parce que cet accord va faciliter l'examen immédiat des deux propositions de libéralisation des visas pour la Géorgie et l'Ukraine. Ce qui est une avancée positive pour ces pays dont les dossiers sont bloqués depuis trop longtemps.

## L'essentiel

### Le contexte

dans le contexte de la libéralisation des visas avec certains pays tiers, les États membres de l'UE ont impulsé une modification du mécanisme qui permet de suspendre l'exemption de visas dont bénéficient les ressortissants de certains pays tiers.

### L'enjeu

le mécanisme sur lequel se sont accordées les trois institutions sera renforcé, plus souple et plus rapide. De plus, les négociations ont permis de donner un rôle à chacune des institutions dans ce mécanisme, ce qui n'était pas gagné pour le Parlement. Enfin, la clôture de ce dossier permettra d'avancer sur la libéralisation des visas pour la Géorgie et l'Ukraine, ce qui n'empêchera pas d'être vigilant lorsque ce mécanisme sera déclenché.



**Sylvie Guillaume**

LIBE, CULT

@sylvieguillaume

sylvie.guillaume@europarl.europa.eu

www.sylvieguillaume.eu



**Christine Revault d'Allonnes-Bonnefoy**

TRAN, LIBE, EMIS

@cdallonnes

christine.revaultdallonnesBONNEFOY@europarl.europa.eu

crevaultdallonnesbonnefoy.wordpress.com

# UNE STRATÉGIE EUROPÉENNE AMBITIEUSE POUR LA CULTURE ET LA CRÉATION

Rapporteurs : Christian Ehler, Luigi Morgano

Débat prévu le lundi 12 décembre

Vote prévu le mardi 13 décembre

Le Parlement européen adoptera pendant cette plénière le rapport d'initiative de Christian Ehler et de Luigi Morgano intitulé « un cadre cohérent pour les industries culturelles et créatives ».

La culture est pour les eurodéputés socialistes et radicaux le terreau et le ciment de nos sociétés européennes. C'est pourquoi, dès le début du mandat, Pervenche Berès a créé avec Christian Ehler, le co-auteur de ce rapport, l'Intergroupe Industrie culturelle et créative. Ce rapport est en grande partie issu des travaux et des consultations de l'Intergroupe. L'Union doit soutenir les artistes – dans toutes les dimensions de leur activité - et les entreprises culturelles européennes et établir des conditions équitables face aux géants du numérique. Alors que les contenus créatifs sont de plus en plus accessibles, et que les coûts de distribution ont chuté avec l'évolution technologique, les créateurs ne bénéficient pas, en retour, d'une augmentation de leurs revenus. Ceci n'est pas acceptable. Il faut veiller à un partage équitable de la valeur entre les créateurs et les géants du numérique.

Les eurodéputés socialistes et radicaux se félicitent du contenu de ce rapport, à la fois d'un point de vue culturel, mais aussi économique ; car il faut le marteler : les industries culturelles et créatives en Europe génèrent plus d'emplois et de croissance que d'autres secteurs importants tels que l'automobile ou le secteur pharmaceutique. La culture, c'est 12 millions d'emplois, soit 7,5 % de la main-d'œuvre de l'Union, 509 milliards d'euros de valeur ajoutée dans le PIB, soit 5,3 % de la valeur ajoutée totale de l'Union.

Dans ce rapport, outre la défense des créateurs et l'amélioration des conditions de financement nous avons fait plusieurs propositions significatives :

- nous invitons la Commission européenne et les États membres à envisager l'année européenne du patrimoine culturel 2018 comme une occasion majeure pour renforcer l'excellence européenne dans les secteurs de la culture et de la création ;

- nous appelons de nos vœux la création d'un "prix européen des secteurs de la culture et de la création" conçu suivant les mêmes lignes que le "prix franco-allemand des secteurs de la culture et de la création";

- nous demandons que soit étudiée la possibilité de programmes de mobilité pour les "jeunes innovateurs" afin de promouvoir les échanges et l'innovation dans le domaine de la culture et de la création;

- nous encourageons les États membres à prendre des initiatives telles que le "bonus culturel" lancé par le gouvernement italien, qui met 500 euros à la disposition de tout jeune de 18 ans qui réside légalement en Italie, à dépenser uniquement pour une activité "culturellement enrichissante" telle que la visite d'un musée, d'une galerie, d'un site archéologique ou du patrimoine, des livres ou des films.

Nous voulons pour demain, une stratégie européenne ambitieuse pour la culture et la création qui respecte, à l'ère du numérique, la diversité, permet aux créateurs de bénéficier de leur travail et qui se reflète dans toutes les politiques de l'UE, y compris la politique fiscale qu'il reste à inventer.

## L'essentiel

### Le contexte

La culture est non seulement le terreau et le ciment de nos sociétés, mais aussi une industrie source de croissance et d'emploi : 12 millions d'emplois et 509 milliards d'euros de valeur ajoutée dans le PIB de l'Union européenne.

### L'enjeu

L'Union doit promouvoir une culture vivante et une création de qualité ; le numérique doit être au service de cet objectif, ce qui passe par la prise en compte des besoins de la création et la juste rémunération des créateurs.

#### **Pervenche Berès**

ECON, ITRE, AFCO, TAXE

@PervencheBeres

pervenche.beres@europarl.europa.eu

www.pervencheberes.fr

#### **Sylvie Guillaume**

LIBE, CULT

@sylvieguillaume

sylvie.guillaume@europarl.europa.eu

www.sylvieguillaume.eu

#### **Virginie Rozière**

IMCO, JURI

@VROziere

virginie.roziere@europarl.europa.eu

<http://www.virginieroziere.eu/>

# SOUTIEN AUX SURVIVANTS DU THALIDOMIDE : DÉCLARATIONS DE LA COMMISSION EUROPÉENNE ET DU CONSEIL EUROPÉEN

Débat en plénière : Mercredi 14 décembre 2016 (15h-23h)

Plus d'un demi-siècle après avoir retiré sa molécule du marché, le laboratoire allemand Grunenthal a présenté en septembre 2012 ses excuses aux familles des enfants victimes de la thalidomide.

Entre 1956 et 1962, 10.000 enfants sont nés dans le monde avec des malformations congénitales car leurs mères, pour soulager les nausées matinales, avaient pris de la thalidomide durant leur grossesse.

Présenté à l'origine comme «un merveilleux sédatif» d'une totale innocuité, la thalidomide fut commercialisée à partir de 1956.

Mais après la découverte de ses effets sur le développement humain, la substance fut interdite fin 1961 en Allemagne et en Royaume-Uni.

Elle continua cependant à être donnée aux femmes enceintes au Canada jusqu'en août 1962, au Japon jusqu'en fin 1963 et en Belgique jusqu'au printemps 1963.

Ce médicament n'a jamais été autorisé aux États-Unis. En France, le feu vert n'a été donné qu'en décembre 1961 et remis en cause aussitôt.

Ce drame a touché plusieurs États membres, où ses victimes recherchent toujours une solution pour leur permettre de faire face aux frais liés à leur pathologie et à leur état de santé, qui s'aggravent au fil des ans.

Dans la perspective de la session plénière, les groupes S&D et PPE ont déposé une résolution qui demande au gouvernement allemand de permettre aux victimes d'autres États membres (Royaume-Uni, Espagne, Italie et Suède) de bénéficier du fonds d'indemnisation des victimes allemandes.

Le gouvernement allemand pourrait répondre favorablement à cette demande dans le cadre de la révision de la loi sur la fondation thalidomide, prévue pour janvier 2017.

Le laboratoire allemand devrait, en parallèle, se déclarer comme socialement responsable.

La délégation socialiste française soutient pleinement cette résolution.

## L'essentiel

### Le contexte

Entre 1956 et 1962, 10.000 enfants sont nés dans le monde avec des malformations congénitales car leurs mères, pour soulager les nausées matinales, avaient pris de la thalidomide durant leur grossesse.

### L'enjeu

Soutenir les victimes de la thalidomide partout en Europe.



**Gilles Pargneaux**

ENVI, CONT, AFET, SEDE, EMIS

@gillespargneaux

gilles.pargneaux@europarl.europa.eu

gillespargneaux.typepad.fr

## PÊCHE EN EAU PROFONDE

Débat prévu le lundi 12 décembre

Vote prévu le mardi 13 décembre

Au terme de quatre ans et demi d'intenses discussions, le Parlement européen adoptera l'accord final sur la pêche en eau profonde durant cette session.

Rappelons qu'en juillet 2012, la proposition de la Commission européenne visait purement et simplement à interdire la pêche en eau profonde. Après un an et demi d'âpres discussions, Isabelle Thomas était parvenue à faire émerger une majorité autour d'un compromis, limitant et régulant cette pratique, évitant ainsi le statu quo du règlement de 2002.

S'il est indéniable que les écosystèmes vulnérables marins devraient être protégés du chalutage, il est avéré que la pêche de grand fond s'effectue sur des zones sédimentaires, c'est à dire composées de sable et de boue sous-marine. Par ailleurs, la zone chalutée devrait se limiter à un espace très restreint, afin de protéger 90% des grands fonds. J'ai donc proposé le compromis du « gel de l'empreinte », contraignant les pêcheurs ciblant les espèces d'eau profonde à se cantonner aux zones où la pêche a été pratiquée de 2009 à 2011, évitant ainsi d'endommager de nouvelles zones, tout en permettant de maintenir les emplois à bord des 750 navires identifiés à l'époque.

Ce compromis a été adopté en décembre 2013 par le Parlement européen. Depuis lors, plusieurs Présidences du Conseil ont été usées avant de trouver un point d'équilibre acceptable par les États membres.

Les négociations avec le Conseil ont démarré en novembre 2015, après que la Présidence Luxembourgeoise a obtenu l'accord tant attendu en son sein, mais elle aura manqué de temps pour mener les négociations à terme avec l'équipe du Parlement présidée par Isabelle Thomas. C'est fin juin 2016, au dernier jour de la présidence néerlandaise, que les travaux se sont conclus.

Il aura fallu 5 trilogues s'étalant sur 8 mois d'intenses négociations pour aboutir à un accord. Le Conseil partait sur un scénario similaire à celui du Parlement européen, autour du principe du gel de l'empreinte. Mais Isabelle Thomas a dû batailler ferme avec son équipe de négociation pour un contrôle renforcé de cette pratique de pêche, une très forte vigilance scientifique et l'ajout de sanctions spécifiques. Le dernier sprint des négociations s'est ainsi cristallisé autour de la question des observateurs scientifiques embarqués, le Parlement a arraché l'obligation que 20% des navires soient couverts. Le Parlement a par ailleurs accepté la proposition du Conseil d'introduire une limitation bathymétrique de la pêche sous 800 mètres.

Aujourd'hui nous sommes convaincus que l'environnement et les pêcheurs sortent gagnant. C'est la démonstration qu'une approche régulée répondant à tous les objectifs du développement durable est possible. Preuve en est : les ONG se félicitent aujourd'hui de cet accord et se l'attribuent, alors même que c'est la solution pour laquelle Isabelle Thomas n'a cessé de plaider depuis 2012.

## L'essentiel

### Le contexte

En juillet 2012, la Commission européenne proposait de purement et simplement interdire la pêche en eau profonde.

### L'enjeu

Limitier et réguler cette pratique de façon à protéger les écosystèmes vulnérables marins, tout en protégeant l'emploi et les pêcheurs.

A noter : les ONG se félicitent aujourd'hui de cet accord et se l'attribuent, alors même que c'est la solution pour laquelle nous n'avons cessé de plaider depuis 2012.



**Isabelle Thomas**

PECH, BUDG

@Isabel\_thomasEU

isabelle.thomas@europarl.europa.eu

isabelle-thomas.fr

Sept mois après la condamnation des lanceurs d'alerte Antoine Deltour et Raphaël Halet, le procès en appel de l'affaire dite LuxLeaks s'est ouvert le 12 décembre à Luxembourg.

Le verdict du procès en première instance avait été accueilli avec incompréhension et colère par les députés socialistes et radicaux. Car grâce à l'action d'Antoine Deltour et de Raphaël Halet, l'Europe a pris la mesure d'un vaste scandale d'injustice fiscale. Les citoyens ont eu connaissance d'accords secrets entre Etats et multinationales, pratiqués massivement, et qui génèrent une inégalité radicale entre les contribuables. Depuis, l'Europe a avancé vers plus de transparence, en instaurant un mécanisme de reporting public des rescrits fiscaux.

Il y avait donc bien un intérêt supérieur à agir. Le tribunal correctionnel de Luxembourg a d'ailleurs reconnu la qualité de lanceurs d'alerte à MM Halet et Deltour, sans pour autant leur accorder une protection quelconque, du fait d'une loi luxembourgeoise en réalité inopérante.

C'est à ce genre de situations que le Parlement européen entend remédier à travers un rapport d'initiative qui proposera des mécanismes de protection efficaces. Ce rapport permettra d'adopter une position forte du Parlement et s'inscrira dans la suite des actions entreprises par les eurodéputés socialistes et radicaux qui avaient écrit une lettre au Président Juncker pour lui demander d'agir aussi vite que possible en proposant une directive sur la protection des lanceurs d'alerte et avaient soutenu la demande d'une telle directive dans le rapport TAXE II.

Le travail sur ce rapport commencera très rapidement. Virginie Rozière souhaite que les mécanismes proposés soient le plus protecteur possible. Elle propose qu'une autorité indépendante soit désignée au niveau européen pour recueillir l'alerte, que l'anonymat soit garanti et qu'une indemnisation financière soit prévue pour aider les lanceurs d'alerte à faire face aux situations de précarité qu'ils peuvent rencontrer.

À l'ouverture du procès en appel, les députés socialistes et radicaux réitèrent leur soutien plein et entier à Antoine Deltour, Raphaël Halet et Edouard Perrin, journaliste lui aussi sur le banc des accusés. Ce soutien est nécessaire car l'inégalité des parties en présence fait de ce procès, comme de celui en première instance, une véritable épreuve pour les prévenus.

### Le contexte

Sept mois après la condamnation des lanceurs d'alerte Antoine Deltour et Raphaël Halet, le procès en appel de l'affaire dite LuxLeaks s'est ouvert le 12 décembre à Luxembourg.

### L'enjeu

Protéger vraiment les lanceurs d'alerte partout en Europe.



**Virginie Rozière**

IMCO, JURI

@VRoziere

virginie.roziere@europarl.europa.eu

<http://www.virginieroziere.eu/>

## #DIESELGATE : LES ÉTATS-MEMBRES ÉPINGLÉS POUR LEUR SORTIE DE ROUTE EN MATIÈRE D'ÉMISSIONS POLLUANTES DES VÉHICULES

Communiqué de presse du 8 décembre 2016

Les Socialistes de la Commission d'enquête EMIS se réjouissent de l'annonce du lancement des procédures d'infractions par la Commission européenne contre 7 États-membres, pour ne pas avoir introduit les sanctions suffisantes prévues dans le règlement 715/2007 (République Tchèque, Grèce et Lituanie), et pour ne pas avoir sanctionné les constructeurs automobiles ayant fraudé les mesures d'émissions à l'aide de dispositifs d'invalidation illicites (Allemagne, Luxembourg, Espagne et Royaume-Uni).

Lors de son audition par la commission EMIS le 12 septembre dernier, la Commissaire à l'Industrie Bieńkowska avait annoncé que la Commission agirait si les États-membres ne prenaient pas les sanctions qui s'imposaient contre les constructeurs automobiles hors-la-loi. Malgré cet engagement clair, les euro-parlementaires ont encore dû attendre 3 mois et un courrier de relance de la Présidente d'EMIS, Kathleen Van Brempt. Cette dernière rappelle également que la Commission s'était engagée à publier des lignes interprétatives sur les dérogations à l'interdiction des dispositifs d'invalidation, qui ne sont toujours pas parues.

Cependant, il est clair que le travail de la commission d'enquête du Parlement européen a permis de faire pression pour qu'enfin les institutions européennes réagissent au scandale des fraudes aux émissions polluantes des véhicules. Ces procédures d'infraction montrent que la transparence et l'engagement des élus permettent de défendre plus efficacement l'intérêt général.

Les belles paroles des États-membres et des industriels ne suffisent pas, il faut non seulement des règles claires mais aussi les outils pour les mettre en œuvre, notamment des sanctions en cas de violation.

Les travaux de la commission d'enquête se poursuivront jusqu'au mois d'avril prochain, et ses membres comptent sur la Commission européenne pour prendre toutes les mesures nécessaires si jamais EMIS venait à mettre en lumière de nouveaux éléments concernant des fraudes entraînant une hausse de la pollution automobile.

## PAQUET CLIMAT : WINTER IS COMING

Communiqué de presse du 7 décembre 2016

La Commission européenne a présenté, le 30 novembre dernier, son « Paquet d'hiver ». Les huit propositions législatives qu'il contient doivent constituer le socle de la politique énergétique et climatique de l'Union européenne pour les dix prochaines années. Énergies renouvelables, efficacité énergétique, organisation du marché, transports, etc. : c'est une réforme en profondeur du marché de l'énergie que nous attendions avec intérêt.

Mais ces propositions semblent vraiment insuffisantes pour atteindre les objectifs affichés de l'Union européenne : parvenir au premier rang mondial pour les énergies renouvelables ; elles sont parfois contradictoires avec le respect des engagements pris à Paris lors de la COP 21 et à Marrakech pour la COP22.

Les niveaux d'ambition sont restés les mêmes qu'en 2014, alors qu'aujourd'hui le diagnostic largement partagé sur l'état de la planète imposait de relever les exigences. La réduction des émissions de gaz à effet de serre doit passer de 40 % à 50 % par rapport au niveau de 1990. Sur les renouvelables, nous restons convaincus qu'il y a un moteur de croissance durable à utiliser : leur part doit passer de 27 % à 45 % d'ici 2030. L'efficacité énergétique recèle un gisement d'emplois que nous devons exploiter et permet en plus de réduire la précarité énergétique : améliorer l'efficacité énergétique en passant de 30 % à 40 % permettrait de créer près de 900 000 emplois en Europe, à chacun de faire des économies et, pour tous, d'améliorer la qualité de l'air.

Autre motif d'insatisfaction : une exclusion plus que timide des centrales polluantes du mécanisme de capacité. Les limites d'émissions par kilowatt proposées par la Commission sont si faibles que pratiquement toutes les centrales thermiques européennes pourraient y participer, ce qui revient, si l'on n'y prend garde, à subventionner les nouvelles centrales à charbon. Drôle de façon de combattre l'énergie fossile ! Il faut, au contraire, privilégier les outils les plus protecteurs de l'environnement, et innover (stockage d'énergie par pompage turbinage (STEP) marines et micro-STEP).

Nous voulons un paquet ambitieux, clairement tourné vers le renouvelable, prouvant que l'Union a réellement compris le message de l'accord de Paris. Il faut travailler en ce sens au niveau national comme au niveau européen. Nous allons nous y employer.

## POLOGNE : UNE NOUVELLE AGRESSION CONTRE LES FEMMES

Communiqué de presse du 7 décembre 2016

Le gouvernement polonais a annoncé aujourd'hui le retrait de la Pologne de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre les violences à l'égard des femmes et la violence domestique, plus connue sous le nom de « Convention d'Istanbul ». Pour rappel, cette convention est le premier instrument international juridiquement contraignant sur cette question. Après avoir tenté d'interdire totalement l'IVG en Pologne, c'est une nouvelle attaque contre les droits des femmes et contre l'État de droit. Nous condamnons fermement cette nouvelle provocation du gouvernement polonais.

Face à cela, l'Union européenne doit réagir :

- d'abord, elle doit adhérer, le plus vite possible à la Convention d'Istanbul. Tous les Etats membres seraient de facto considérés comme membres à part entière ;
- ensuite, la Commission européenne doit accentuer sa pression dans le cadre du « dialogue sur l'État de droit » engagé avec le gouvernement polonais : elle doit se montrer intransigeante et faire respecter les droits fondamentaux. Pour cela, la procédure de l'article 7, qui pourrait mener à l'adoption de sanctions envers le gouvernement polonais, doit être sérieusement utilisée ;
- Enfin, la situation délétère dans d'autres États membres montre la pertinence de notre proposition de « Pacte européen pour l'État de droit et les droits fondamentaux », pour veiller à ce que les valeurs fondamentales de l'Union européenne soient respectées, et qu'en cas contraire, des dispositions soient prises. Ce chantier, urgent, doit avancer !

Les droits des femmes ne se négocient pas. L'Union européenne est fondée sur des valeurs communes. Face aux nationalistes et à la droite dure qui portent un projet passéiste et réactionnaire, les députés socialistes et radicaux poursuivront l'ambition d'une Europe inclusive, protectrice et respectueuse des droits fondamentaux. Cela passe en priorité par l'élémentaire respect des droits des femmes.

## GIANNI PITTELLA RECONDUIT PAR ACCLAMATION À LA PRÉSIDENTE DU GROUPE DES SOCIALISTES ET DÉMOCRATES

Communiqué de presse du 7 décembre 2016

Ce vote témoigne de la grande unité et de la cohésion du groupe S&D derrière son leader qui est en outre candidat à la présidence du Parlement européen.

Gianni Pittella a déclaré :

« Je tiens à remercier mes collègues de leur confiance. Elle renforce profondément mon engagement à changer cette Union européenne pour sauver l'Europe.

« Depuis 2014, le paysage politique en Europe a radicalement changé. Face à la crise européenne actuelle, nous voulons ouvrir une nouvelle phase politique au Parlement européen qui dépasse l'idée d'une relation exclusive avec comme seuls partenaires le PPE (Groupe du parti populaire européen) et l'ADLE (Alliance des démocrates et libéraux pour l'Europe).

« Le Parlement européen - la seule institution élue par les citoyens - a le devoir historique de devenir le pilier d'une nouvelle UE qui s'appuie sur la croissance, un nouvel agenda social, une politique migratoire solidaire et partagée, un système politique plus éthique, une économie qui investit enfin dans un nouveau modèle de développement durable.

« Il est clair que ce programme pour le changement ne peut pas être réalisé par des institutions européennes contrôlées uniquement par le PPE. Dans le cadre d'un juste équilibre institutionnel, un président socialiste du Parlement européen est la seule condition préalable à ce changement.

« C'est l'Europe que veulent les citoyens. Et je continuerai à me battre pour cette Europe. »

## LE GROUPE S&D SOUTIEN À L'UNANIMITÉ LA CANDIDATURE DE GIANNI PITTELLA À LA PRÉSIDENTE DU PARLEMENT EUROPÉEN

Communiqué de presse du 30 novembre 2016

Les socialistes et démocrates ont décidé à l'unanimité de soutenir la candidature de leur leader Gianni Pittella à la présidence du Parlement européen.

Le président du groupe S&D, Gianni Pittella a déclaré :

« J'accepte ce nouveau défi avec fierté et détermination. Ma candidature porte le changement. Avec le retrait de Martin Schulz de la présidence du Parlement européen, l'équilibre entre les familles politiques au sein des institutions de l'UE a changé. Nous n'accepterons jamais un monopole de la droite pour contrôler les institutions de l'UE. Ce n'est pas un problème de personnes mais une question de principes et de projets.

« Nous voulons mettre un terme à l'austérité aveugle et aux égoïsmes nationaux qui ont abîmé l'Union européenne. Les idées, les principes et les stratégies de la gauche représentent une alternative aux revendications de la droite. Si nous voulons faire face aux défis et menaces actuels, nous ne pouvons pas nous contenter du statu quo.

Notre force c'est l'unité de notre famille. Notre force représente la seule chance de changement. Et c'est par ce changement que nous pourrions sauver l'Europe ».

## SOUTIEN TOTAL AU RÉSEAU EURANET PLUS

Communiqué de presse du 7 décembre 2016

Euranet Plus est un réseau de médias publics et privés qui permet à des sujets européens d'être diffusés dans 16 États européens et d'atteindre 22 millions d'auditeurs chaque jour.

Les financements européens de ce réseau ont été réduits de moitié pour 2017 et il n'existe aucune garantie que le budget voté sera alloué à Euranet Plus ; cela inquiète beaucoup les eurodéputés socialistes et radicaux.

Les commissions de la culture et des budgets du Parlement européen ont clairement demandé des financements stables pour les réseaux médiatiques paneuropéens, citant spécifiquement Euranet Plus.

Alors que les journalistes européens éprouvent déjà des difficultés à faire entendre à leur rédaction nationale l'importance des questions européennes, la disparition d'Euranet Plus serait un très mauvais signal. Le Brexit, et plus largement la poussée nationaliste partout sur le continent et aux Etats-Unis, démontrent qu'il est indispensable de parler sérieusement d'Europe dans les médias.

La précédente Commission avait tué le précieux Presseurop à six mois des élections européennes de 2014. Il serait impardonnable de commettre la même erreur l'année où plusieurs élections nationales s'avèreront majeures pour l'avenir de l'Europe. On ne peut en permanence appeler à la construction d'une Europe citoyenne et détruire les rares outils qui la soutiennent.

Au contraire, tout doit être fait pour développer un espace public et médiatique européen.

Enfin, rappelons à la Commission européenne et plus largement un principe de base : les aides à la presse ne doivent en aucun cas donner aux pouvoirs publics le moindre droit de regard quant à la ligne éditoriale des médias concernés. La liberté de la presse ne se discute pas.

## VICTOIRE DU « NON » AU RÉFÉRENDUM ITALIEN: UN NOUVEAU COUP DUR POUR L'EUROPE ?

Communiqué de presse du 5 décembre 2016

Les Italiens se sont exprimés, hier, sur un programme ambitieux de modernisation des institutions italiennes. Comme souvent dans pareil référendum où la question est complexe, les électeurs ont répondu à beaucoup de questions, y compris et surtout à celles qui n'étaient pas posées. Dans ces cas là, on trouve plus facilement une raison de voter non que d'approuver.

Après ce non et la démission probable de M. Renzi, l'Italie pourrait entrer en crise, avec un gouvernement technique en attendant les élections de 2018.

Dans ce laps de temps, la question de la solidité du système bancaire italien va être ré ouverte.. Cette incertitude prolongée pourrait, une nouvelle fois, éprouver la stabilité de la zone Euro alors que, par le poids de son économie et de sa dette, l'Italie n'est pas la Grèce. Pour les eurodéputés socialistes et radicaux, la priorité reste de finaliser véritablement l'Union bancaire, avec la mise en place d'un système européen de garantie des dépôts et de renforcer l'Union économique et monétaire.

Cette victoire du « non » ouvre également la voie à ceux qui prétendent que l'Italie irait mieux en dehors de l'Union européenne. Sur la question de l'accueil des réfugiés, comme sur le reste, c'est un leurre : l'Italie est en première ligne face au drame des réfugiés. Pour surmonter cette épreuve, elle a besoin de la solidarité européenne, tout comme nous avons besoin d'elle.

En Italie, comme ailleurs en Europe, l'Europe est indispensable à la protection des Européens. À nous d'en faire la démonstration !

## CONFLITS D'INTÉRÊTS DE BARROSO, KROES, OETTINGER... LE PARLEMENT EUROPÉEN DOIT POUVOIR CONTRÔLER !

Communiqué de presse du 1er décembre 2016

Le Parlement européen a approuvé aujourd'hui, à une très large majorité, un rapport sur les déclarations d'intérêts des commissaires européens. Un des objectifs de ce texte, dont les mesures doivent permettre de vérifier scrupuleusement les intérêts financiers des commissaires de leur entrée en fonction à leur retour à d'autres activités, est de donner plus de pouvoirs de contrôle et de sanction aux eurodéputés. Après la multiplication des dérives et les scandales Kroes, Barroso ou encore Oettinger, ce renforcement des prérogatives du Parlement européen est devenu indispensable, à la fois avant, pendant et après le mandat des commissaires. La déclaration d'intérêts des commissaires doit par ailleurs s'étendre aux membres de leur famille, afin d'éviter que des cas comme celui de M. Cañete ne se reproduisent.

Nous nous félicitons également de l'extension à trois ans de la période d'interdiction de « pantouflage » pour tous les anciens commissaires, même si nous insistons sur le fait que certaines règles s'appliquent sans limite de durée.

Nous appelons dès maintenant la Commission « politique » de M. Juncker à traduire dans des actes forts cette volonté du législateur européen : la promotion de M. Oettinger n'est pas possible, une enquête impartiale doit être diligentée pour les cas Kroes et Barroso. La Commission doit s'inspirer de l'Université de Genève qui n'a pas renouvelé le mandat de professeur-invité de celui qui émarge désormais chez Goldman Sachs !

## PAQUET TVA : UNE AVANCÉE À CONFIRMER !

Communiqué de presse du 1er décembre 2016

La Commission européenne a mis sur la table une série de réformes sur la TVA en Europe dont nous nous félicitons. Les préoccupations que nous avons exprimées à l'occasion de la dernière session plénière ont été entendues.

Le système actuel, qui était théoriquement provisoire, est en place depuis 1993. Il comporte 28 législations différentes qui évoluent à 28 rythmes : c'est un casse-tête aux coûts énormes pour les PME qui, au sein du marché unique, n'ont ni les ressources, ni les moyens des multinationales.

La complexité de ce système est aussi une brèche dans laquelle s'engouffrent ceux qui veulent frauder. Pour rappel, la fraude transfrontalière à la TVA, à elle seule, représente une perte annuelle de 50 milliards d'euros. Au total, ce sont plus de 170 milliards qui s'évaporent chaque année, alors que les États et l'Union européenne ont besoin de cet argent pour investir, innover et créer des emplois. Une coordination adéquate au niveau européen est donc primordiale.

C'est pourquoi nous nous battons pour développer un système européen harmonisé, clair et efficace afin d'améliorer la collecte de la TVA et d'éradiquer la fraude tout en réduisant la lourdeur administrative. L'unanimité requise pour réviser le système de TVA reste la difficulté majeure. Maintenant que la Commission européenne et le Parlement européen parlent d'une même voix, le Conseil doit nous entendre.

## JEUNESSE, EMPLOI, CROISSANCE : LE PARLEMENT OBTIENT DES MOYENS BUDGÉTAIRES SUPPLÉMENTAIRES POUR 2017

Communiqué de presse du 1er décembre 2016

*L'accord sur le Budget 2017 obtenu le 17 novembre après négociations avec le Conseil a été adopté par le Parlement ce matin, par 438 voix contre 194. Isabelle Thomas, rapporteure sur la révision du Cadre financier pluriannuel, et Jean-Paul Denanot, rapporteur fictif pour le budget des « Autres sections », faisaient partie de l'équipe de négociation.*

Pour 2017, avec un cadre budgétaire sous-dimensionné depuis 2014, notre objectif était d'abord de répondre aux urgences : l'emploi, la croissance et la jeunesse. Nous sommes parvenus à débloquer de nouvelles ressources, c'est à dire de l'argent frais au lieu des habituelles coupes et réaffectations budgétaires. Le Parlement a obtenu 500 millions d'euros supplémentaires pour l'initiative pour l'emploi des jeunes et 200 millions d'euros supplémentaires pour les programmes de soutien à la croissance, ainsi que l'introduction de mesures contribuant à réduire l'empreinte écologique des députés européens dans le cadre de leurs activités.

Si la manche du budget 2017 est gagnée, il reste à gagner la partie sur le Cadre financier pluriannuel. Cette prochaine et importante étape devra tenir compte des avancées que nous avons arrachées pour le Budget 2017. Les règles du Cadre financier pluriannuel devront être assouplies pour permettre la mobilisation de toutes les marges inutilisées afin de faire face aux grands défis, notamment celui des emplois dans une croissance durable.

Cependant nous restons loin du compte. Une véritable politique de relance exige une intervention publique que le budget européen actuel, par sa sous-dimension, ne peut satisfaire. Afin d'obtenir les moyens adéquats, nous devons donc continuer à négocier pied-à-pied au cours des prochains rendez-vous budgétaires : la révision du cadre financier actuel, d'abord, les futurs budgets annuels, ensuite, et, surtout, le prochain cadre financier pluriannuel, sur lequel les discussions s'ouvriront dès 2017. La bataille budgétaire est une des clés de l'avenir de l'Union. Nous continuons à la mener intensément.

## TVA RÉDUITE SUR LE LIVRE NUMÉRIQUE ET LA PRESSE EN LIGNE : ENFIN !

Communiqué de presse du 1er décembre 2016

La Commission européenne a présenté aujourd'hui, parmi une série de mesures importantes sur la TVA, une proposition spécifique pour que les taux d'imposition sur le livre numérique et la presse en ligne soient alignés sur ceux des supports papier. Les eurodéputés socialistes et radicaux se félicitent que cette demande faite de longue date trouve enfin une réponse favorable car l'important, quel que soit le support, est la diffusion du savoir, de la culture, de l'imagination et de la pensée au plus grand nombre.

Il faut remercier Pierre Moscovici d'avoir pensé à M. Sarkozy, qui va pouvoir profiter de son temps libre pour se délecter de la « Princesse de Clèves » sur un livre électronique...

Il est des acharnements qui paient et dont on peut s'enorgueillir. En 2011, déjà, et à plusieurs reprises par la suite, nous avons obtenu que le Parlement européen vote une résolution demandant la fin de la discrimination des taux de TVA sur les produits culturels numériques et l'application de taux réduits.

Cette proposition va contribuer au développement de la culture, de la lecture, de la liberté de la presse et à l'expansion du numérique en Europe. Les vertus d'un modèle de croissance s'appuyant sur la culture sont trop souvent oubliées, c'est l'honneur de notre pays d'avoir été pionnier dans ce combat.

Mais ce n'est pas parce que nous avons toujours plaidé pour une TVA réduite pour le livre électronique que nous allons cesser la lutte pour une vraie fiscalité applicable aux géants de l'internet, comme Amazon, qui profitent d'avantages comparatifs en pratiquant le dumping fiscal ou l'optimisation fiscale.

## PERTURBATEURS ENDOCRINIENS : HALTE AUX INTOXICATIONS !

Communiqué de presse du 29 novembre 2016

Le quotidien Le Monde a publié, aujourd'hui, une enquête détaillée sur l'élaboration, par l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) et la Commission européenne, du projet de réglementation sur les perturbateurs endocriniens.

Cette enquête confirme nos inquiétudes.

Pour mémoire, la Commission européenne a été condamnée en 2015 par la justice européenne pour son inaction en matière de perturbateurs endocriniens. Depuis, elle tente de passer en force en cherchant à modifier le règlement 1107/2009 à travers des actes d'exécution. Mise en minorité le 18 novembre dernier par les représentants des 28 États membres, la Commission a demandé aux experts du « Comité permanent des plantes, animaux, alimentation et aliments sur les pesticides » et du « Groupe sur les biocides » de leur soumettre des commentaires écrits avant le 30 janvier 2017.

Il serait temps que la Commission Juncker - qui se veut politique - cesse de s'abriter aveuglément derrière les experts de l'EFSA, aux mains du lobby industriel, et réponde enfin aux attentes de la société civile en matière de santé publique et de précaution.

Nous lui demandons de respecter à la lettre le vote du Parlement européen de 2009 sur le règlement pesticides et de traiter les perturbateurs endocriniens en tant que tels, et non comme des produits chimiques comme les autres. La Commission européenne et l'EFSA doivent respecter le choix politique du législateur.

Nous continuons d'exiger un véritable durcissement de la législation européenne. Rien ne peut ni ne doit primer sur la transparence, le principe de précaution, la protection de la santé des Européens et de l'environnement !

Pervenche Berès, députée européenne depuis 1994, a été successivement présidente de la délégation socialiste française, présidente de la commission des affaires économiques et monétaires, présidente de la commission de l'emploi et des affaires sociales.

Elle a également été membre de la Convention européenne chargée d'élaborer un projet de Constitution européenne, de la Convention chargée de la rédaction de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et rapporteur de la commission spéciale sur la crise financière, économique et sociale.

Avec les 12 talents qui composent une délégation socialiste équilibrée entre le nécessaire renouvellement et le maintien d'élus expérimentés, elle veut faire avancer la réorientation de l'Europe, que de plus en plus d'Européens exigent, à partir de l'axe de la transition écologique.



**Pervenche Berès**

ECON, ITRE, AFCE, TAXE

@PervencheBeres

pervenche.beres@europarl.europa.eu

www.pervencheberes.fr



**Eric Andrieu**

AGRI, INTA

@EricAndrieuEU

eric.andrieu@europarl.europa.eu

www.eric-andrieu.eu

Réélu en 2014, Eric Andrieu est député européen de la circonscription du Sud-Ouest depuis 2012.

Un parlementaire spécialiste de l'agriculture et du développement rural :

Professionnel du développement local, formé à l'Institut Agronomique Méditerranéen, il siège dans la commission de l'agriculture au Parlement comme premier Vice-président. Il a défendu la vision des socialistes lors de la révision de la PAC.

Un militant et un élu impliqué sur le territoire :

Conseiller général puis Vice-président du Conseil Général de l'Aude (1988-2004), il a été Vice-président du Conseil Régional Languedoc Roussillon. Il fut également Maire de Villeroche-Termenès (1995-2012), Président du district du Massif de Mouthoumet, de l'association Pays Corbières Minervois et du GAL Corbières Minervois.

Guillaume Balas est député européen de la circonscription Ile-de-France et des Français de l'Étranger.

Professeur d'Histoire en banlieue parisienne depuis 17 ans, investi en Lorraine puis en Ile-de-France, il a présidé le groupe socialiste et républicain au Conseil régional d'Ile-de-France jusqu'en 2014.

Il est également membre du Bureau national du Parti socialiste et secrétaire général du courant socialiste Un Monde d'Avance, cofondé par Benoît Hamon et Henri Emmanuelli.

Il est membre titulaire de la commission de l'Emploi et des Affaires sociales (EMPL) et membre suppléant de la commission Environnement, Santé publique et Sécurité alimentaire (ENVI).



**Guillaume Balas**

EMPL, ENVI

@BalasGuillaume

guillaume.balas@europarl.europa.eu

guilleaumbalas.eu



**Jean-Paul Denanot**

BUDG, AGRI

@jpdenanot

jean-paul.denanot@europarl.europa.eu

Jean-Paul Denanot, professeur de sciences physiques, s'est très vite investi dans la voie de la formation professionnelle en tant que délégué académique et conseiller du recteur.

Côté engagement politique, il devient maire de la ville de Feytiat en 1992 et conseiller régional six en plus tard. En 2004, il est élu président du Conseil régional, responsabilité dans laquelle il est reconduit en 2010. A la tête du Limousin, il initie le réseau Rur@ct qui fédère aujourd'hui une soixantaine de régions rurales européennes.

Jean-Paul Denanot siège au Parlement européen de fin 2008 à mai 2009. Il est nommé en 2011 au Comité des régions de l'Union européenne où il suit les dossiers relevant de la cohésion territoriale et porte le combat des régions dites de transition. Il a été rapporteur sur les aides d'Etat à finalité régionale, et est l'auteur d'un rapport sur la ruralité en Europe - deux enjeux européens majeurs dont il souhaite faire les priorités de son nouveau mandat européen.

Politiques d'asile et de migration en Europe, Schengen, Frontex, liberté de circulation, droits fondamentaux, Roms, égalité hommes-femmes, lutte contre l'homophobie, protection des données personnelles, lutte contre le blanchiment d'argent, handicap, pauvreté, extrémisme et populisme...

Sur tous ces sujets – et bien d'autres encore ! – Sylvie Guillaume en connaît un rayon. N'hésitez – pas à la contacter et à suivre son actualité.

Sylvie Guillaume est élue au Parlement européen depuis 2009 dans la circonscription Sud-Est. Elle a été Vice-présidente du Groupe des Socialistes et Démocrates entre 2012 et 2014. Elle est désormais Vice-présidente du Parlement européen en charge du registre de transparence, des politiques d'information et de communication et de la citoyenneté.



**Sylvie Guillaume**

LIBE, CULT

@sylvieguillaume

sylvie.guillaume@europarl.europa.eu

[www.sylvieguillaume.eu](http://www.sylvieguillaume.eu)



**Louis-Joseph Manscour**

REGI, CONT, DEVE

louis-

joseph.manscour@europarl.europa.eu

Louis-Joseph Manscour est né à La Trinité le 20 mars 1945. Enseignant de formation, il participe activement depuis 50 ans à la vie publique de la Martinique. Co-fondateur en 1972 de la Fédération socialiste de la Martinique (FSM), il devient premier adjoint au maire de La Trinité en 1977, commune dont il sera l'édile de 1988 à 2014. Elu au Conseil général en 1985, il en sera le premier Vice-président de 1998 à 2002. Il exerça aussi, entre 1998 et 2001, le mandat de Conseiller régional.

Au niveau national, il est élu député de la circonscription du Nord-Atlantique de 2002 à 2012. A l'Assemblée nationale, il devient membre de la commission des Affaires économiques, de la délégation pour l'Union européenne, du FEDOM et préside le groupe d'amitié France-Panama.

A travers les commissions REGI et DEVE, il compte s'engager, dès les premiers jours de son mandat au Parlement européen, à mettre en valeur les outre-mer européens.

Edouard Martin est né le 15 juin 1963 à El Padul (Espagne).

Ancien syndicaliste il s'est illustré dans la défense des sidérurgistes lorrains. En 1989, il est élu délégué du personnel CFDT de l'usine ArcelorMittal. Elu en 2006 au Comité d'entreprise européen d'ArcelorMittal, il prend la tête de la lutte contre la fermeture des hauts-fourneaux de Florange en 2009.

Le 17 décembre 2013, il accepte d'être tête de liste PS aux élections européennes de 2014 dans le Grand Est, et démissionne alors au même moment de son poste au sein du Comité d'entreprise européen.

L'engagement politique qu'il souhaite prendre sur le plan européen est en continuité avec le combat syndical qu'il a mené. Il le poursuivra notamment pour défendre les droits des travailleurs sur la scène européenne, et pour soutenir une réindustrialisation durable de l'Union.



**Edouard Martin**

ITRE, EMPL, PETI

@edouardmartinEU

edouard.martin@europarl.europa.eu



**Emmanuel Maurel**

INTA, ECON, TAXE

@emmanuelmaurel

emmanuel.maurel@europarl.europa.eu

<http://emmanuelmaurel.eu/>

Emmanuel Maurel est né le 10 mai 1973 à Epinay-sur-Seine.

Maître es lettres, diplômé de Sciences po Paris, il a été collaborateur parlementaire et enseignant vacataire dans le supérieur. Maître de conférences à l'IEP de Paris, il est l'auteur d'un manuel de droit constitutionnel (éditions Ellipse) et d'une biographie de l'ancien ministre Jean Poperen.

Conseiller municipal de 2001 à 2014, il est également conseiller régional d'Ile-de-France depuis 2004. Il a été Vice-président de la Région aux affaires européennes et internationales et, depuis 2010, chargé de l'apprentissage, de la formation professionnelle, et de l'emploi. Il s'est particulièrement investi dans les débats de la convention Europe du Parti socialiste.

Il s'engage désormais au sein du groupe S&D pour construire une autre Union, qui mette la coopération et la solidarité au cœur de ses priorités.

Gilles Pargneaux est Vice-président de la commission environnement, santé et sécurité alimentaire, membre des commissions affaires étrangères, contrôle budgétaire ainsi que sécurité et défense. Il a été nommé rapporteur de la décision sur les menaces sanitaires transfrontières, a co-rédigé la résolution du Parlement européen sur la lutte contre les fraudes et les crises alimentaires et est rapporteur du texte d'initiative du Parlement européen sur la COP21.

Président du groupe PS au sein de la Métropole Européenne de Lille, il est conseiller délégué à l'Europe, engagé dans l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai.

Sensible aux enjeux de coopération entre l'UE, le Maghreb et le Mashrek, Gilles Pargneaux est président du groupe d'amitié UE-Maroc, Vice-président de la délégation pour les relations avec les pays du Mashrek et membre de la délégation pour les relations avec les pays du Maghreb et l'Union du Maghreb arabe.

Il a été 1er secrétaire de la Fédération du Nord du PS de 2005 à 2015.



**Gilles Pargneaux**

ENVI, CONT, AFET, SEDE, EMIS

@gillespargneaux

gilles.pargneaux@europarl.europa.eu

gillespargneaux.typepad.fr



**Vincent Peillon**

AFET, DEVE

@Vincent\_Peillon

vincent.peillon@europarl.europa.eu

www.vincent-peillon.fr

Né en 1960, Vincent Peillon est professeur agrégé et docteur en philosophie. Député de 1997 à 2002, il préside la mission d'information sur les paradis fiscaux en Europe.

Après avoir été rapporteur de la 3ème directive anti-blanchiment, il consacre son activité aux relations avec le Sud de la Méditerranée, proposant notamment un Erasmus euroméditerranéen. Il a également défendu la création d'une taxe sur les marchés financiers permettant de financer la transition écologique.

De juin 2012 à mars 2014, il est ministre de l'éducation nationale et a engagé la refondation de l'École : création de 60 000 postes, réforme de l'éducation prioritaire, lutte contre le décrochage, formation des enseignants, numérique éducatif, scolarisation des enfants handicapés, charte de la laïcité.

En mai 2014, il est élu député européen de la circonscription Sud-Est.

Christine Revault d'Allonnes-Bonnefoy est députée européenne socialiste d'Ile de France depuis le 9 avril 2014.

Elle s'engage au sein du Parti socialiste en 1995, et participe à la campagne de 1995 de Lionel Jospin. A partir de 2000, elle entre dans les instances nationales du PS et devient Secrétaire nationale au suivi de l'opinion en 2014. Elle a défendu les couleurs socialistes à plusieurs reprises dans sa commune de Villejuif, aux cantonales en 1998 et 2004 et municipales en 2001 et 2008. Elle a été présidente du groupe socialiste et maire adjointe jusqu'à son élection en 2004 comme conseillère régionale d'Ile-de-France, membre de la commission des transports - dans ce cadre elle est administratrice du STIF où elle préside la commission Investissements et suivi du contrat de Projet.

Durant la campagne présidentielle de 2012, elle s'est impliquée au sein du pôle Transports de l'équipe de campagne de François Hollande.



**Christine Revault d'Allonnes-Bonnefoy**

TRAN, LIBE, EMIS

@cdallonnes

christine.revaultdallonnesBONNEFOY@europarl.europa.eu

crevaultdallonnesbonnefoy.wordpress.com



**Virginie Rozière**

IMCO, JURI

@VRoziere

virginie.roziere@europarl.europa.eu

<http://www.virginieroziere.eu/>

Virginie Rozière, membre du Parti Radical de Gauche, puise ses racines dans la région Occitanie, au sein d'une famille imprégnée des valeurs d'humanisme et d'engagement pour la collectivité.

Sa volonté de servir l'intérêt général s'est concrétisée par un engagement au service de la République avec le choix d'études à l'École Polytechnique, puis des missions au ministère de la Défense et au ministère de l'Économie et des Finances. De son passage au Parlement européen de 2010 à 2012, comme administratrice au secrétariat de la commission IMCO, puis de ses fonctions de directrice adjointe du cabinet de Sylvia Pinel, ministre de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme, elle a pu mesurer le rôle essentiel des PME dans l'économie européenne.

Au Parlement européen, Virginie Rozière s'engage pour une Europe qui ne se limite plus au champ économique, qui ne se réduit pas à une simple zone de libre-échange, mais avance la voie du fédéralisme, qui s'affirme en tant que puissance politique dans le jeu de la mondialisation.

Juriste de formation et de profession, Isabelle Thomas devient conseillère régionale de Bretagne en 1998 puis Vice-présidente du Conseil régional de Bretagne en 2004, d'abord en charge de l'énergie, puis de la mer et du littoral.

Elle succède à Stéphane Le Foll au Parlement européen en 2012. Pendant deux ans, elle a défendu les emplois maritimes et le développement durable en commission de la pêche et a travaillé sur des sujets comme Erasmus ou la gastronomie à la commission culture. Convaincue de l'importance démocratique à construire un lien permanent entre le travail parlementaire et les citoyens, elle est désignée tête de liste dans l'Ouest pour les élections européennes.

Pour ce deuxième mandat, les Socialistes et Démocrates du Parlement européen lui ont accordé leur confiance en l'élisant Vice-présidente de leur groupe, en charge des questions budgétaires, de la pêche, de la politique de cohésion et de l'agriculture. Elle siègera donc à la commission du budget dans la perspective de la révision budgétaire, tout en restant fidèle à la commission de la pêche dont elle est devenue l'un des piliers lors de la précédente mandature.



**Isabelle Thomas**

PECH, BUDG

@Isabel\_thomasEU

isabelle.thomas@europarl.europa.eu

isabelle-thomas.fr